

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 août 2001

Original: français

---

**Lettre datée du 14 août 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 13 août 2001 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne suite à l'attentat du 12 août à Haïfa et à la fermeture de la Maison d'Orient à Jérusalem-Est (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jean **De Ruyt**



**Annexe à la lettre datée du 14 août 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 13 août 2001 par la présidence  
de l'Union européenne au nom de l'Union européenne  
suite à l'attentat du 12 août à Haïfa et à la fermeture  
de la Maison d'Orient à Jérusalem-Est**

L'Union européenne condamne, dans les termes les plus énergiques, les récents attentats-suicide.

Ces actes, en particulier ceux qui ont pour cibles les civils israéliens, sont absolument odieux et révoltants.

Le terrorisme constitue une menace grave pour la stabilité de la région. Il doit être combattu avec la plus extrême vigueur. L'Union européenne condamne également toute assistance aux organisations qui pratiquent le terrorisme, que ce soit sous forme d'aide financière, de livraisons d'armes ou d'entraînement.

L'Union européenne appelle l'Autorité palestinienne à mettre tout en oeuvre pour arrêter et traduire en justice les auteurs, instigateurs et commanditaires des actes de terreur.

La fermeture de la Maison d'Orient et des autres institutions à Jérusalem ne sert pas les intérêts de la paix et ne peut qu'affaiblir la direction palestinienne au moment où il lui est demandé de s'engager avec détermination dans la lutte contre l'extrémisme. Elle contredit l'objectif fixé, qui doit rester de rétablir la sécurité pour tous. L'Union européenne souhaite voir cette mesure de fermeture rapportée au plus tôt avec restitution des archives. Des actes unilatéraux ne sauraient modifier la position constante de la communauté internationale concernant le statut des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est.

L'Union européenne appelle Israël à continuer d'observer la plus grande retenue dans l'usage de la force militaire.

L'Union européenne encourage les deux parties à ouvrir sans délai un dialogue politique suivi pour sortir de l'impasse et exprime son appui aux initiatives que compte prendre en ce sens le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères israélien, M. Peres. La sécurité ne pourra être rétablie pour tous qu'en renouant avec la voie tracée par la Conférence de Madrid, les Accords d'Oslo et les recommandations du rapport Mitchell.